

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 34	Absents excusés : 9	Absents : 4	Pouvoirs : 3
--	-----------------------------	--------------------------	------------------------	-------------	--------------

Date de convocation : 17 juin 2014.

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du lundi 23 juin 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 19 : Avenant n° 6 au marché 772 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de Metz Métropole.

Rapporteur : Madame ISLER BEGUIN

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU le Budget Primitif 2014,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau du 25 mai 2009 portant attribution du marché 772,
VU le projet d'avenant n° 6 au marché 772 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de Metz Métropole confiée au groupement TRANSAMO-ALGOE ci-joint,
VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 juin 2014 portant avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 6 au marché 772 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de Metz Métropole confiée au groupement TRANSAMO-ALGOE,
CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les missions confiées au groupement jusqu'au 31 octobre 2015, date de fin de la période de garantie générale de 24 mois à compter de la mise en service commerciale du dernier Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) acquis dans le cadre du marché d'acquisition du matériel roulant,
CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter le montant du marché de 58 644 € HT, correspondant à la prolongation de ces missions, amenant le montant du marché à 2 298 131,71 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 6 au marché 772 relatif à la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du TCSP de Metz Métropole.

Pour extrait conforme
Metz, le 24 juin 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Avenant n° 6 au marché n° 772 – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du TCSP de Metz Métropole

Entre

Metz Métropole – Communauté d'Agglomération dont le siège social se situe au 11, boulevard Solidarité - 57070 METZ, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BOHL, autorisé par délibération du Bureau en date du 23 juin 2014,

D'une part,

Et :

Le groupement d'entreprises composé de la Société TRANSAMO (mandataire) et de la Société ALGOÉ

D'autre part.

PREAMBULE

Par un marché en date du 7 juillet 2009, Metz Métropole a confié au groupement d'entreprises **TRANSAMO-ALGOE**, un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du TCSP de Metz Métropole.

Le montant initial du marché de base est de **1 877 333,00 Euros HT**.

- Un premier avenant (avenant n°1) a eu pour objet de commander une étude complémentaire portant sur la restructuration complète du réseau de bus autour du TCSP, portant le montant du marché à 1 937 333,00 € HT.
- Un deuxième avenant (avenant n°2) a eu pour objet de commander des prestations complémentaires pour la vérification des études d'infrastructure, l'expertise en matériel roulant, la présentation aux élus du projet de restructuration du réseau de bus, et l'assistance au reconventionnement de Metz Métropole avec le Conseil Général de la Moselle, portant le montant du marché à 2 080 867,71 € HT.
- Un troisième avenant (avenant n°3) a eu pour objet l'utilisation du service de traitement, d'archivage et d'échange d'informations EDIFLEX mis en œuvre pour la gestion et le suivi dématérialisés des marchés de Travaux, de Services et de Prestations Intellectuelles par la société EPICTURE.
- Un quatrième avenant (avenant n°4) a eu pour objet de modifier les clauses de révision des prix pour les rendre compatibles avec l'utilisation d'EDIFLEX.



- Un cinquième avenant (avenant n°5) a prolongé la présence de l'ingénieur infrastructures et confié à TRANSAMO le suivi complet des réceptions des véhicules Van Hool portant le montant du marché à 2 239 487,71 € HT.

Ceci exposé, les différentes parties ont convenu le présent avenant.

Article 1 : Objet

L'avenant n° 5 a confié à TRANSAMO le suivi complet des réceptions des matériels roulants.

Certains points d'études ne sont pas clos et le nombre de points en cours, étudiés dans le cadre du service après-vente, amènent à considérer qu'il est nécessaire pour Metz Métropole de poursuivre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la fin de la période de garantie générale de 24 mois à compter de la mise en service commercial du dernier BHNS acquis, soit jusqu'au 31 octobre 2015.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à cette date et de définir en conséquence le montant final du marché en prenant en compte la prolongation de l'exécution de ces prestations.

Article 2 : Prestations supplémentaires

Dans le cadre de la réception des véhicules Van Hool, TRANSAMO s'est vu confié les missions suivantes :

- Contrôles des véhicules en usine,
- Réceptions des véhicules sur site,
- Suivi des réserves et modifications,
- Consolidation des essais MR.

Le présent avenant confie à TRANSAMO la poursuite de ces missions et notamment :

- suivi des points d'études restants (boîtier données de maintenance, validation des derniers documents),
- animation et arbitrage en réunion fiabilité - disponibilité mensuelle ;
- suivi des points ouverts en service après-vente dans le cadre du marché d'acquisition du matériel roulant,
- reporting à Metz Métropole des comptes rendus du service après-vente mensuels et notes trimestrielles de fiabilité et de disponibilité.

Le coût forfaitaire pour ces missions est fixé à 58 644,00 € HT.

Article 3 : Montant du marché

Compte tenu des avenants précédents, et du présent avenant d'un montant de 58 644,00 € HT, le montant final du marché est de 2 298 131,71 € HT, soit une augmentation de 22,4 % du montant initial.

Toutes les autres clauses du marché n°772 non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Cet avenant prendra effet à l'égard des parties à compter de la date de sa notification.

A le
Groupement
TRANSAMO-ALGOE.

Pour le Président
Le Vice Président Délégué

Alain CHAPELAIN
Maire de Longeville-lès-Metz

